

## Précision sur la qualité des photographies

**Prises il y a moins de 6 mois :** les photos ne doivent pas être identiques à celles d'un précédent titre, émis depuis plus de 6 mois.

### Format de la photographie :

- 35 mm de largeur et 45 mm de hauteur.
- Ne pas les découper

### Qualités de la photographie :

- Le visage doit être centré et occuper une hauteur allant de 32 mm à 36 mm (du bas du menton au sommet du crâne).
- Le fond doit être clair (pas blanc), neutre et uni (sans ombre ni dégradé de couleur). La mise au point doit être nette.
- La photographie doit reproduire le teint naturel de la peau. Elle doit être correctement exposée, ni trop claire, ni trop sombre.
- La photographie doit être de haute résolution sur papier de qualité, indemne de toute altération, sans effet de pixélisation, sans pliure ni trace.
- Les photos doivent être en couleur uniquement : les photos en noir et blanc ne sont pas admises.
- Les photos imprimés soi-même ne sont pas admises

### La personne :

- La tête doit être découverte (pas de chapeau, foulard, bandana, chouchou, barrettes...)
- Le port de bijoux volumineux est proscrit.
- Le visage doit être de face (les deux oreilles visibles), avec une expression neutre, bouche fermée, les yeux normalement ouverts, clairement visibles, fixant l'objectif.
- Il doit être dégagé, sans mèche dans les yeux.
- Les lunettes : seuls les verres blancs sont admis. Les montures doivent laisser apparaître les yeux. Si les montures masquent ou obscurcissent en partie les yeux, il est conseillé de les retirer.
- Le port de lunettes noires ou d'un bandeau couvre-œil n'est admis que sur production d'un certificat médical.

## Demande de carte nationale d'identité Personne majeure

### Comment effectuer votre demande

		Informations	Rendez-vous	Pré-demande en ligne	Dépôt DOSSIER
Sur place	<b>Hôtel de Ville</b>	•	•	•	•
Sur place	<b>Marie Annexe</b>	•			
Chez vous	<b>www.carpentras.fr</b>	•		•	
Courrier	<b>BP 264 – 84208 Carpentras cedex</b>	•			
Par tél.	<b>04 90 60 84 00</b>	•	•		

### • Hôtel de Ville Place Maurice Charretier à Carpentras

Lundi au jeudi > 8 h 30 à 17 h 00  
Vendredi > 8 h 30 à 16 h 00  
Samedi > 9 h 30 à 11 h 00 (sauf juillet et août)

### Comment effectuer votre demande

1. Je prends rendez-vous pour venir déposer mon dossier de demande de carte nationale d'identité.
2. Je réunis l'ensemble des documents nécessaires, tels que précisés au verso du formulaire.  
**L'administration se réserve le droit de solliciter des documents supplémentaires lors de l'instruction du dossier.**
3. J'enregistre ma pré-demande en ligne ([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)), note et conserve mon numéro de dossier, ou imprime la fiche « récapitulatif de la pré-demande » qui m'est proposée
4. Je me rends, en personne, à l'Hôtel de Ville, ¼ h avant l'heure du rendez-vous
  - Je me présente muni de l'ensemble des documents.
  - J'ai pris soin d'emmener ma fiche « récapitulatif de la pré-demande » ou mon numéro de dossier de pré-demande en ligne
5. Je dépose mon dossier complet
6. Je suis averti par SMS de la réception de la Carte Nationale d'Identité en Mairie dans **un délai moyen de deux mois.**
7. Je me rends à l'Hôtel de ville pour retirer ma nouvelle Carte Nationale d'Identité, et emmène mon ancienne carte afin d'en faire l'échange.

La Carte Nationale d'Identité sera tenue à votre disposition pendant un délai de **trois mois**.  
Passé ce délai, **elle sera automatiquement et obligatoirement détruite**.  
Le coût du renouvellement de la Carte Nationale d'Identité détruite sera alors à la charge du demandeur (25€).

## PREMIERE DEMANDE PERSONNE MAJEURE

### Première demande de carte d'identité sécurisée

#### Documents à fournir par le demandeur – original + photocopie

- Fiche « récapitulatif de la pré-demande » OU Numéro d'enregistrement de la pré-demande en ligne.
- passeport sécurisé ou biométrique en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans  
ou copie intégrale ou Extrait d'acte de naissance avec **filiation complète**, émis depuis moins de 3 mois.

Lorsque l'acte de naissance porte une mention de répertoire civil (RC) :

- s'il s'agit d'un changement de régime matrimonial, fournir la copie de l'acte de mariage ;
- s'il s'agit d'une décision de curatelle, fournir copie du jugement
- s'il s'agit d'une décision de tutelle : fournir copie de la décision + courrier du tuteur autorisant l'établissement du titre + copie de sa pièce d'identité ; la présence du tuteur au moment du dépôt du dossier est obligatoire.

- Justificatif d'identité du demandeur avec photo: permis de conduire ...

- 2 photos d'identité, identiques, de moins de 6 mois, (voir précisions au dos)

- Justificatif de domicile, **émis depuis moins de 3 mois, au nom du demandeur :**

Avis d'imposition ou de non-imposition ou quittance de loyer d'une agence ou OPH, ou **facture** électricité ou gaz ou **facture** téléphone fixe ou portable  
Si échéancier, émis depuis moins de 3 mois.

#### En cas d'hébergement chez une tierce personne, la personne qui héberge doit fournir :

- Son justificatif d'identité
- Une attestation sur l'honneur d'hébergement, datée et signée par la personne qui héberge
- Un justificatif de domicile à son nom (idem liste ci-dessus)
- Courrier reçu au nom du demandeur, à l'adresse de la personne qui héberge.

#### Pièces à fournir en cas d'utilisation d'un nom d'usage :

- Nom du conjoint : acte de naissance comportant la mention du mariage ou le livret de famille
- Nom de l'ex conjoint :
  - autorisation écrite de l'ex conjoint + carte d'identité de l'ex-conjoint
  - ou le jugement de divorce mentionnant l'autorisation
- Mention veuf/veuve : acte de décès du conjoint décédé ou le livret de famille

#### Preuve de la nationalité française :

En l'absence de présentation d'un passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans, et au cas où l'acte de naissance ne permette pas de démontrer la nationalité française, fournir, au choix :

- Déclaration d'acquisition de la nationalité française à votre nom, dûment enregistrée ou, à défaut, une attestation de cette déclaration,
- Ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française ou, à défaut, une attestation constatant l'existence de ce décret,
- Certificat de nationalité française (CNF)

## carte nationale d'identité

## RENOUVELLEMENT PERSONNE MAJEURE

### Renouvellement de carte d'identité sécurisée – périmé depuis moins de 5 ans

#### Documents à fournir par le demandeur – original + photocopie

- Fiche « récapitulatif de la pré-demande » OU Numéro d'enregistrement de la pré-demande en ligne
- Carte d'identité à renouveler
- 2 photos d'identité, identiques, de moins de 6 mois, (voir précisions au dos)
- Justificatif de domicile, **émis depuis moins de 3 mois, au nom du demandeur :**  
Avis d'imposition ou de non-imposition ou quittance de loyer d'une agence ou OPH, ou **facture** électricité ou gaz ou **facture** téléphone fixe ou portable  
Si échéancier, émis depuis moins de 3 mois.

#### En cas d'hébergement chez une tierce personne, la personne qui héberge doit fournir :

- Son justificatif d'identité
- Une attestation sur l'honneur d'hébergement, datée et signée par la personne qui héberge
- Un justificatif de domicile à son nom (idem liste ci-dessus)
- Courrier reçu au nom du demandeur, à l'adresse de la personne qui héberge.

#### Pièces à fournir en cas d'utilisation d'un nom d'usage :

- Nom du conjoint : acte de naissance comportant la mention du mariage ou le livret de famille
- Nom de l'ex conjoint :
  - autorisation écrite de l'ex conjoint + carte d'identité de l'ex-conjoint
  - ou le jugement de divorce mentionnant l'autorisation
- Mention veuf/veuve : acte de décès du conjoint décédé ou le livret de famille

### Renouvellement de carte d'identité en cours de validité – Changement d'état civil ou changement d'adresse

Le renouvellement est **gratuit**.

Les documents à fournir sont les mêmes que ceux pour renouvellement d'une carte nationale d'identité périmée, auxquels seront joints les documents permettant de justifier de la demande de renouvellement.

### Renouvellement de carte d'identité – Perte ou vol

Les documents à fournir sont les mêmes que ceux pour une première demande de carte d'identité sécurisée (page de gauche), auxquels seront joints :

- Déclaration de perte ou de vol  
La déclaration de perte pourra être effectuée **seulement** au moment du dépôt du dossier de demande de renouvellement dans le service
- 25 € en timbres fiscaux, à acheter au moment de l'enregistrement de la pré-demande en ligne ou dans un bureau de tabac ou sur [timbres.impôts.gouv.fr](http://timbres.impôts.gouv.fr)